

N° 14280001 au catalogue  
ISSN 2818-1255

## Qualité de l'emploi au Canada

# Travail à temps partiel involontaire, 1997 à 2022

Date de diffusion : le 13 juin 2023



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Travail à temps partiel involontaire, 1997 à 2022

Alors que de nombreux travailleurs au Canada travaillent moins de 30 heures par semaine par choix, d'autres le font involontairement. En 2022, on comptait 556 000 travailleurs à temps partiel involontaire sur le marché du travail canadien en moyenne, ce qui représente 2,8 % de l'ensemble des travailleurs. Bien que les femmes en emploi (3,6 %) aient été généralement plus susceptibles que les hommes (2,2 %) de travailler à temps partiel involontairement, le travail à temps partiel involontaire représentait un plus grand pourcentage de l'emploi à temps partiel chez les hommes (17,4 %) que chez les femmes (14,5 %).

Il s'agit de travail à temps partiel involontaire lorsque les individus travaillent à temps partiel en raison de conditions économiques ou commerciales, ou parce qu'ils n'arrivent pas à trouver un travail à plein temps. Le travail à temps partiel involontaire est un indicateur du sous-emploi et peut être associé au stress financier.

Selon le cadre de la qualité de l'emploi de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), le taux de travail à temps partiel involontaire correspond au nombre de travailleurs à temps partiel involontaire exprimé en pourcentage de tous les travailleurs. Un autre indicateur est le pourcentage des travailleurs à temps partiel qui travaillent à temps partiel de façon involontaire. Alors que le premier indicateur mesure la prévalence globale du travail à temps partiel involontaire, le deuxième fournit des renseignements sur la nature du travail à temps partiel de différents groupes.

Toutes les analyses sont fondées sur des moyennes annuelles tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) et représentent la situation des travailleurs de 15 ans et plus.

## Tendances historiques, 1997 à 2022

Le taux de travail à temps partiel involontaire a tendance à varier de pair avec le niveau d'activité économique et le resserrement du marché du travail. Lorsque le taux de chômage est faible et les postes vacants sont nombreux, les travailleurs sont plus susceptibles de trouver un emploi qui leur permet de travailler pendant des heures de travail correspondant à leurs préférences. À l'inverse, lorsque le chômage est élevé, les travailleurs sont plus susceptibles d'accepter une offre d'emploi ou de continuer à exercer un emploi où le nombre d'heures est inférieur au nombre souhaitable.

En 1997, le taux de travail à temps partiel involontaire était de 5,9 %. Il a atteint un creux de 4,1 % en 2007, avant d'augmenter pour s'établir à 5,5 % en 2010 au lendemain de la récession de 2008-2009.

Le taux de travail à temps partiel involontaire a ensuite diminué pour passer de 5,4 % en 2014 à 3,7 % en 2019. Au cours de la période de 2015 à 2016, le taux de travail à temps partiel involontaire en Alberta a augmenté de 1,6 point de pourcentage pour passer à 5,1 % parallèlement à la baisse des prix du pétrole.

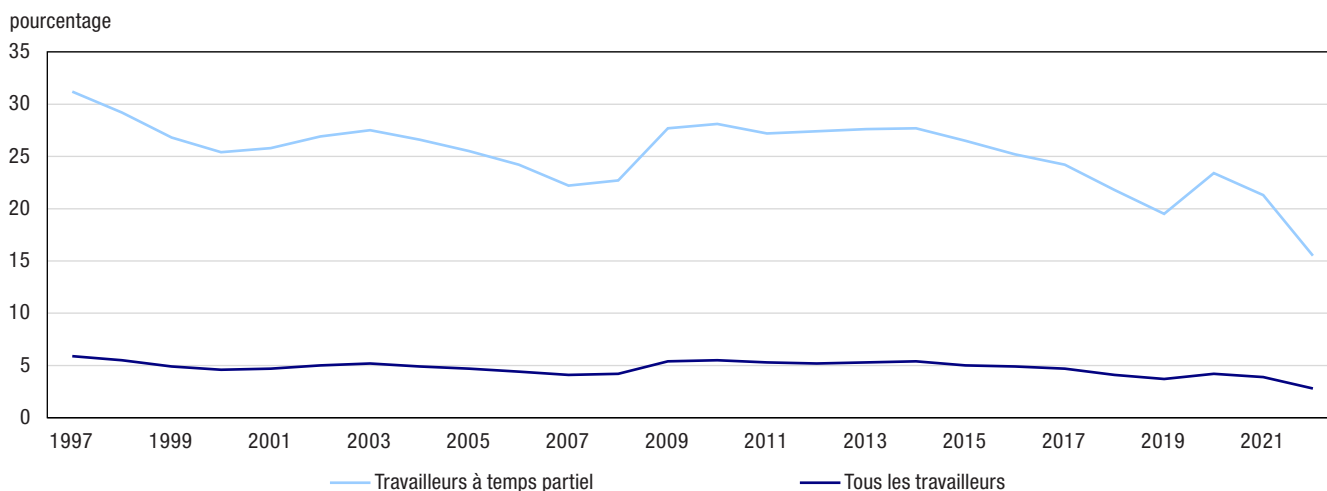
De 2019 à 2020, le taux de travail à temps partiel involontaire a augmenté de 0,5 point de pourcentage pour s'établir à 4,2 % à l'échelle nationale, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de santé publique connexes. À l'instar de la récession de 2008-2009, une baisse de la demande de main-d'œuvre a donné lieu à une réduction des heures travaillées et à une augmentation du pourcentage de travailleurs travaillant à temps partiel de façon involontaire.

Dans le contexte du marché du travail étroit qui a suivi la levée des restrictions de santé publique en 2021 et 2022, le taux de travail à temps partiel involontaire est tombé à 2,8 % en 2022, soit le taux le plus bas depuis le début de la série de données en 1997.

Exprimée en pourcentage de l'emploi à temps partiel, la proportion des travailleurs à temps partiel involontaire a fluctué davantage. Elle est passée de 19,5 % en 2019 à une moyenne de 23,4 % en 2020, avant d'atteindre un creux sans précédent de 15,5 % en 2022.

## Graphique 1

### Le travail à temps partiel involontaire en pourcentage des personnes en emploi et des travailleurs à temps partiel âgés de 15 ans et plus, 1997 à 2022



**Note :** À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Le taux de travail à temps partiel involontaire était plus faible en 2022 qu'en 1997 dans tous les groupes démographiques principaux. Des baisses marquées ont été enregistrées pendant cette période chez les jeunes de 15 à 24 ans (de 11,1 % à 5,2 %) et chez les travailleurs du principal groupe d'âge actif de 25 à 54 ans (de 5,2 % à 2,3 %). Chez les femmes, le taux de travail à temps partiel involontaire est passé de 8,7 % en 1997 à 3,6 % en 2022, tandis que chez les hommes, le taux est passé de 3,6 % à 2,2 %.

## Portrait récent

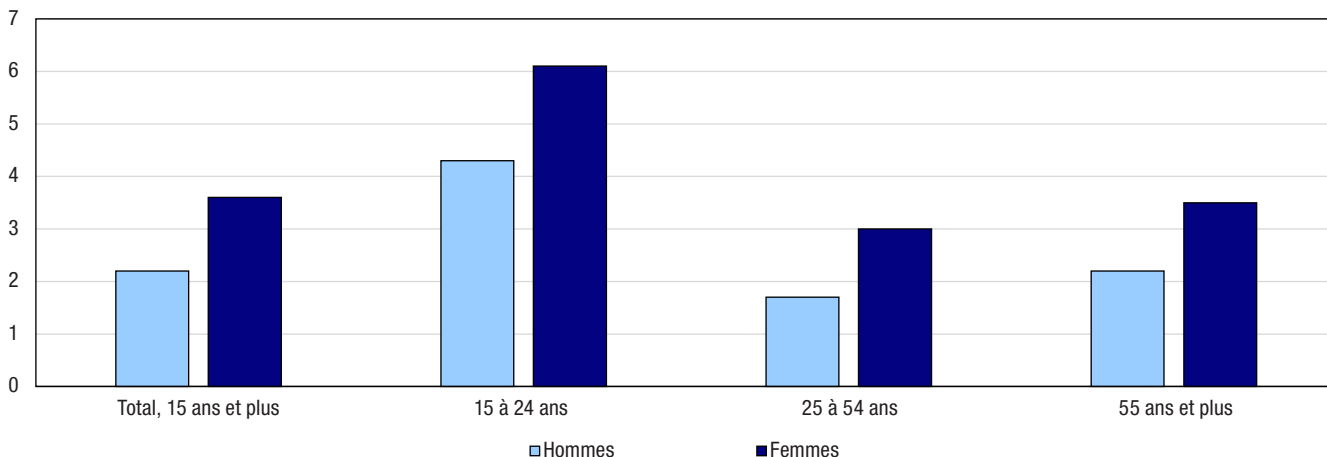
En 2022, le taux de travail à temps partiel involontaire était plus élevé chez les jeunes femmes (6,1 %), les jeunes hommes (4,3 %) et les femmes de 55 ans et plus (3,5 %). Ces taux sont en partie attribuables à la proportion supérieure à la moyenne de travailleurs à temps partiel dans chacun de ces groupes.

Les hommes de 25 à 54 ans occupant un emploi étaient les moins susceptibles de travailler à temps partiel involontairement (1,7 %). Toutefois, parmi le nombre relativement faible d'hommes du principal groupe d'âge actif qui travaillent à temps partiel, 32,2 % l'ont fait involontairement, ce qui représente le pourcentage le plus élevé parmi les principaux groupes démographiques. Autrement dit, les hommes du principal groupe d'âge actif étaient moins susceptibles de travailler à temps partiel, mais parmi ceux travaillant à temps partiel, une plus grande proportion aurait préféré travailler à plein temps si les conditions économiques l'avaient permis. Parmi les personnes qui travaillaient à temps partiel, le pourcentage de celles qui le faisaient involontairement était également relativement élevé chez les femmes du principal groupe d'âge actif (19,0 %). En général, les travailleurs du principal groupe d'âge actif ont terminé leur scolarité, sont moins susceptibles de faire la transition à la retraite et peuvent être plus motivés à travailler plus d'heures.

## Graphique 2

### Taux (%) de travail à temps partiel involontaire par groupe d'âge et par sexe, travailleurs de 15 ans et plus, 2022

pourcentage de travailleurs



**Note :** À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Les jeunes hommes (10,4 %), les jeunes femmes (10,6 %), les femmes de 55 ans et plus (11,7 %) et les hommes de 55 ans et plus (13,7 %) avaient des proportions relativement semblables de travailleurs à temps partiel travaillant à temps partiel involontairement.

Comparativement aux employés rémunérés, les travailleurs autonomes peuvent avoir une plus grande capacité de choisir le moment et la durée du travail. Cependant, leur taux de travail à temps partiel involontaire (5,1 %) était plus que le double de celui des employés (2,5 %) en 2022, ce qui laisse entendre que les travailleurs autonomes font face à d'autres contraintes qui peuvent involontairement limiter leurs heures de travail.

Certaines provinces ont enregistré un taux de travail à temps partiel involontaire plus élevé que d'autres. En 2022, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Alberta affichaient le taux le plus élevé de travail à temps partiel involontaire (3,6 %), tandis que le Québec affichait le taux le plus faible (1,7 %).

### Renseignements sur l'indicateur

#### Description ou définition

L'indicateur de **travail à temps partiel involontaire** correspond au nombre de personnes qui travaillent à temps partiel dans leur emploi principal en raison des conditions économiques ou parce qu'elles ne peuvent pas trouver un emploi de 30 heures ou plus, exprimé en pourcentage du nombre total de personnes travaillant à temps partiel à leur emploi principal. L'article décrit également la proportion de travailleurs à temps partiel qui travaillent à temps partiel involontairement, fournissant ainsi des renseignements sur les caractéristiques des travailleurs à temps partiel dans différentes sous-populations.

Le travail à temps partiel involontaire englobe à la fois les travailleurs qui ont cherché du travail à temps plein au cours du mois précédent et ceux qui n'en ont pas cherché.

#### Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1997 à 2022.

#### Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2020](#).

Les estimations de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. En raison de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Dans l'EPA, on demande aux répondants s'ils souhaitent travailler plus ou moins de 30 heures par semaine à un seul emploi ou dans une seule entreprise. Selon les réponses, la principale raison du travail à temps partiel est recueillie.

Les données sur les raisons du travail à temps partiel étaient également recueillies avant 1997, mais un changement de concepts et de définitions introduit en janvier 1997 a mené à une rupture de la continuité de la série de données sur le travail à temps partiel involontaire.

#### Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

[Raisons du travail à temps partiel](#)